



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 9
Du 26 septembre 2014
Commune de Crépey

Présents : 09 - Votants : 09 (sur neuf conseillers)

Pour le compte rendu complet, consulter le tableau d'affichage en mairie.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Mme Virginie Millet, doyenne de la commune, décédée le samedi 13 septembre.

Forêt : règlement d'exploitation des affouages – Inscriptions 2014 – Tarifs - Garants

Le Conseil Municipal accepte le règlement d'exploitation des affouages, décide **que l'inscription des affouages se fera du jeudi 2 octobre au lundi 13 octobre inclus (par mail, par courrier, au secrétariat et par téléphone, les messages téléphoniques ne sont pas acceptés)**, décide de passer le tarif à 57 € HT soit 62,70 € TTC, confirme les conditions votées par DCM 29-13 pour le règlement d'attribution, confirme les garants M. THOMASSIN Daniel, M. JENIN Bernard, M. RENAUD Hervé, M. VAUTRIN Stéphane.

Forêt : programme de coupes 2015

Le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'année 2015 :

Vente des futaies de la coupe façonnées des parcelles ci-dessus : U 29, U 4, U40, U5, U 38.

Et partage sur pied entre les affouagistes des houppiers des grumes affouagères des parcelles ci-dessus, des arbres d'un diamètre inférieur à 35cm pour le chêne et 30 cm pour les autres bois, du taillis.

Il autorise la vente de grumes aux ventes groupées organisées par l'ONF.

Indemnité de conseil et de budget pour le Comptable du Trésor

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 75 % par an. Cette indemnité sera attribuée à Mme Peggy WOLSKI, Receveur Municipal. Cette indemnité sera réglée au prorata temporis, le cas échéant.

Projet : une chouette dans mon village.

Le Conseil Municipal décide de ne pas participer à ce projet.

Convention avec l'association périscolaire des Petits Princes.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la convention entre l'association périscolaire des Petits Princes et la mairie pour la mise à disposition de ladite association pour la prise en charge des TAP (temps d'activités péri-éducatives) pour la rentrée scolaire et pour une année scolaire. Les TAP sont des activités à charge des communes.

Non mise à disposition de travaux sur voirie.

Le Conseil Municipal décide de garder à notre inventaire les travaux de relevage des bouches à clé pour un montant de 8 774,57€, travaux de 2005 et confirme la mise à disposition du Syndicat des Côtes de Saint Amon de la canalisation au lieu dit « la Malgrange » pour un montant de 29 788,17€, travaux du 21/12/2011.

Participation de la commune à la protection sociale complémentaire

Le Conseil Municipal confirme la participation de la commune à la protection complémentaire de leurs agents pour le risque santé et décide de verser un montant de 25 € par agent en un versement direct et mensuel à l'agent sur présentation d'une attestation annuelle d'adhésion à une mutuelle labellisée.

Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour les travaux de réfection du chemin de la Boudière

Le Conseil Municipal sollicite de Mme Evelyne DIDIER, au Sénat, une subvention au titre de la réserve parlementaire pour le projet de réfection de la rue de la Boudière, pour les travaux à réaliser en 2015.

Questions diverses

Remerciements

Nous avons reçu les remerciements pour la subvention versée de Radio Déclit, de la MJC de Vézelize et de Stéphane VAUTRIN.

Mme Arlette MARCHAL et sa famille remercient pour l'attention portée lors des obsèques de sa mère.

Devoir de mémoire

Le conseil donne son accord pour participer aux frais de transport pour un projet de visite sur des sites en Meuse, concernant le devoir de mémoire 1914-1918, avec l'école et le Colonel Simon.

Aire de jeu

Le projet de grillage autour de l'aire de jeu est à l'étude.

.../... T.S.V.P.

INFORMATIONS POPULATION

Fermeture du secrétariat

Le secrétariat sera fermé le lundi 10 novembre pour congés.

Le secrétariat sera exceptionnellement fermé pour cause de formation obligatoire, le lundi 24 novembre, toute la journée.

Station d'épuration

La station d'épuration est totalement opérationnelle depuis le 29 septembre.

Nous vous rappelons les termes du compte-rendu n°7 du 22 mai 2014 :

Afin de garantir son bon fonctionnement, nous vous demandons de ne pas déverser dans l'égout de produits toxiques (résidus de peinture, fond de flacons de produits dangereux, etc.) et de ne pas jeter de lingettes, protections hygiéniques dans les toilettes.

Un article à paraître dans le prochain « Grain de Pays » précisera les bonnes habitudes à adopter pour éviter un dysfonctionnement de la station d'épuration.